

Réf: Dossier 301279

Avis de constitution

SOCIETE « SENEVE COQUILLAGE »

Siège Abidjan PORT BOUET VRIDI AKO, lot 488 ilot
83, Lot 488, Ilot 83

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13 Mars 2024, et enregistrés au CEPICI le 26 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SENEVE COQUILLAGE »

Objet : Achat de coquillages ; Broyage de coquillage ;
Vente de coquillages broyés (poudre).

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition la location et la vente de tous les
meubles et immeubles

l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'
affectation hypothécaire ou en nantissement de
tous ou partie des bien sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

La prise de participation de la société dans
toutes entreprises ou société ivoirienne ou
étrangères, créées ou à créer ayant un objet
similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations
commerciale, industrielle, financière, mobilière et
immobilière pouvant se rattacher directement
ou indirectement à l'objet social et à tous objets
similaires ou susceptibles d'en assurer le
développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan PORT BOUET VRIDI AKO, lot 488 ilot
83, Lot 488, Ilot 83

Dirigeant(s) M ANIEN MARCEL CLAVER (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-01720 du 17/04/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°21702/GTCA/RC/2024 du 17/04/2024

